

Actualisation – 2021

FEYZIN

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES C.5.1.1



C.5.1.1 Informations complémentaires

Feyzin

En ce qui concerne **FEYZIN** ces ouvrages sont :

- **CAVITÉ** : Relatif aux sites recélant des cavités souterraines :

(Article L56 3-6 du code de l'environnement)

Métropole de Lyon
Direction de l'Eau - Unité Galeries
117 boulevard Vivier Merle
69003 LYON ☎ **04.26.99.32.02**

NOTA :

Pour une création ou une modification d'une construction située dans un **site de cavités souterraines** le demandeur devra se mettre en relation avec l'unité galeries de la Direction de l'Eau afin de rendre les conditions d'exécution des travaux possible au regard des risques d'effondrement du sol ou de destruction des galeries de captage et de leurs exutoires pour ne pas entraver la circulation des eaux souterraines qui pourrait entraîner des désordres dans la structure des bâtiments, des voiries publiques et fragiliser la tenue des sols et des sous-sols

- **RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN** : Relatif au système de distribution de chaleur qui permet un acheminement vers plusieurs usagers via un ensemble de canalisation à partir d'une production centralisée. Ce réseau peut s'appuyer sur des énergies renouvelables mais peut également en utiliser d'autres.

VENISSIEUX ENERGIES (filiale 100% Dalkia)
16 rue Albert Einstein
69200 Vénissieux

NOTA : Pas d'obligation de raccordement à un réseau de chaleur pour les bâtiments existants, en cas de rénovation importante (extension de 30% de la surface habitable ou rénovation d'un bâtiment de plus de 1000 m² avec travaux portant sur l'enveloppe et les installations de chauffage, de ventilation ou d'éclairage par exemple) ou dans le cas d'une construction neuve, le bâtiment concerné doit obligatoirement se raccorder au réseau de chaleur existant si celui-ci fait l'objet d'un classement, si les bâtiments se situent dans le périmètre de développement prioritaire desservi par le réseau, et si le réseau de chaleur apporte un vrai plus environnemental.

C.5.1.1 Informations complémentaires

Feyzin

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES ARCHEOLOGIQUES DE SAISINE

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Feyzin treize zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique riche de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

1- Les Rases – Carré Brûlé

Eglise et cimetière du Moyen Age, l'église fut détruite en 1850, elle figure sur le cadastre napoléonien et était située en bas de la Montée des Gorges.

Pour le Moyen Age, les mentions d'archives viennent compléter les sites repérés sur le terrain. Durant cette période, Feyzin a fait l'objet de querelles pour sa possession entre les seigneurs de Chandieu et les archevêques de Vienne.

Au VIIème siècle, le territoire de Feyzin appartient à l'Eglise de Vienne, et apparaît sous le nom de « *Ager Fascium* ». En 1040, un chevalier de Chandieu renonce à ses possessions sur Feyzin en faveur de l'archevêque de Vienne.

En 1157, l'église de Feyzin est mentionnée dans le Cartulaire de l'Eglise Saint-André-le-Bas de Vienne. Elle appartient à l'archevêque de Vienne. Plus tard, des documents conservés aux Archives Départementales de l'Isère citent l'hôpital et le village de Feyzin comme relevant de la seigneurie de Chandieu et du Comte de Savoie en 1241. En 1310, Jean de Chandieu vend la seigneurie qu'il possédait à Feyzin.

Maison-forte du Moyen Age (Carré Brûlé), dont on peut encore apercevoir des vestiges de fortifications.

2- Les Rases

Motte castrale médiévale, conservée vers la rue du Dauphiné et surmontée d'une croix.

3- Les Rases

Sépultures d'époque indéterminée

4- Le Fort

Indices de site protohistorique et gallo-romain

5- Les Figuières

Indices de site protohistorique : céramiques

Indices de site médiéval : céramiques

6- Mas de la Pierre

Villa gallo-romaine

7- Chariéton

Indices de site préhistorique : silex

Indices de site protohistorique : céramiques

site gallo-romain : tegulae

8- Les Roussettes

Indices de site protohistorique : céramiques

C.5.1.1 Informations complémentaires

Feyzin

Indices de site gallo-romain : tegulae

9- Beauregard

Sépulture d'époque indéterminée

10- La Tour

Structure funéraire gallo-romaine

Mur médiéval

Prieuré du Moyen Age, édifié en 1252, par l'archevêque Jean de Bernin, qui bien que fortement modifié, possède encore des vestiges médiévaux.

11- Chariéton

Indices de site gallo-romain : céramiques et tuiles

12- Sous le Pin – Les Charrières – La Sangladière

Villa gallo-romaine mise au jour en 1851, en partie fouillée et étudiée.

Indices de site gallo-romain : céramiques et tegulae

13- La Radio

Indices de site protohistorique et gallo-romain

Annexe à l'arrêté N° 05-311 du 1er juillet 2005